



***LA DELEGATION GLOBALE DE
GESTION A L'UNIVERSITE DE LA
MEDITERRANNE***

AMUE

le 30 novembre 2009

**Damien VERHAEGHE
Secrétaire Général**



Mise en œuvre de mesures de simplifications administratives en faveur des laboratoires en 2009

- ➔ Volonté de l'Université d'harmoniser ses procédures avec celles des EPST
- ➔ En droite ligne des rapports D'Aubert et Aimé
- ➔ Souhait de se préparer à la DGG



1-Dans le domaine financier

2-Dans le domaine des marchés

3-Dans le domaine RH



Dans le domaine financier

L'engagement des dépenses de l'unité de recherche

Situation actuelle

Les Directeurs d'UFR signent les bons de commande ou les ordres de mission.

Proposition

délégation de signature du Président aux Directeurs d'unités pour l'engagement de leurs crédits.



Dans le domaine financier

Les moyens de paiement

Situation actuelle

Les dépenses dites avant ordonnancement ne sont autorisées que via les régies de dépenses.

Proposition

Attribution d'une carte « affaire » à tous les Directeurs d'unité pour le règlement par exemple d'achats en ligne, de dépenses de restauration etc ...



Dans le domaine financier

Les frais de mission

Situation actuelle

Les frais de mission (hébergement et repas) sont remboursés sur la base de 100 € la nuit à Paris et 15.25 € par repas.

Proposition

Remboursement aux frais réels.



Dans le domaine des marchés

La réglementation

Situation actuelle

Application du Code des Marchés Publics.

Proposition

Application de l'ordonnance du 6 juin 2005 (voté lors du CA du 24 juin 2008 avec application au 1^{er} janvier 2009).



Dans le domaine des marchés

Le champ d'application

Situation actuelle

Actuellement, les achats des unités sont computés au niveau de l'unité uniquement pour les familles d'achats 40 à 59 (fournitures et informatique scientifiques).

Proposition

Extension à toutes les familles d'achat (sauf sur décision contraire du Président pour raisons technique, économique ou financière).



Dans le domaine des marchés

La mise en concurrence

Situation actuelle

Devis ou publication dans un journal d'annonces légales.

Proposition

Utilisation de la plate-forme de publicité du CNRS : PUMA.



Dans le domaine des marchés

La signature des marchés

Situation actuelle

Les directeurs d'UFR signent les marchés (annexes 4) pour les familles d'achat n'excédant pas 90 000 € HT par an.

Proposition

Choix du prestataire et signature des marchés par le Directeur d'unité pour les familles d'achat n'excédant pas 133 000 € HT par an.



Dans le domaine RH

Intéressement aux résultats de la recherche

Situation actuelle

Aucune rémunération spécifique liée à la qualité et à la renommée de la recherche.

Propositions

Instauration d'une prime «qualité de la recherche»

Qualité des travaux de recherche (individu ou équipe)

Ex. : découverte remarquable, publication dans un très grand journal

...

Directeurs unités faisant progresser la performance de la structure,
en lien notamment avec les indicateurs utilisés pour l'allocation
des moyens :

Ex. : augmentation ratio publiants, évaluation A ou A+,...

Bénéficiaires (individu ou équipe) de prix scientifique prestigieux...



Dans le domaine RH

Rémunération de fonctions jugées prioritaires par l'établissement

Situation actuelle

Aucune rémunération.

Proposition

Rémunérer les fonctions d'ACMO ou de PCR au sein des unités (via une modulation de prime).



Une DGG « universitaire » dès 2009

➔ A l'initiative du VP Recherche de U2, signature d'une convention de délégation globale de gestion des crédits « universitaires » entre les trois universités du site d'Aix-Marseille pour la période du CQ 2008-2011 (effet en 2009) selon le principe gestionnaire = tutelle principale.

L'Université de Provence (U1) reverse annuellement :

- 138 370 € à l'Université de la Méditerranée (U2)
- 203 705 € à l'Université Paul Cézanne (U3)

L'Université de la Méditerranée (U2) reverse annuellement :

- 93 000 € à l'Université de Provence (U1)
- 34 000 € à l'Université Paul Cézanne (U3)

L'Université Paul Cézanne (U3) reverse annuellement :

- 101 960 € à l'Université de la Méditerranée (U2)
- 103 291 € à l'Université de Provence (U1)

Permet de simplifier les procédures (non harmonisées même entre univ) et les outils de gestion (coexistence de Nabuco et Jefyco)



PLAN DE L'INTERVENTION

II- LA MISE EN ŒUVRE DE LA DELEGATION GLOBALE DE GESTION

Une évidence pour la direction administrative



Une implication personnelle forte sur le sujet de la « gestion de la recherche »

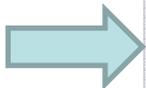
- Positionnement ancien et clair sur ce sujet au sein de mon université
- Responsable du groupe thématique « gestion de la recherche et de la valorisation » au sein de l'ASG
- Corédacteur du cahier des charges « pour un établissement candidat à la délégation globale de gestion d'une unité mixte de recherche »



Un portage très important du SG auprès des services centraux

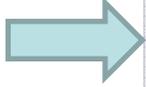
- Projet partagé par plusieurs directions (DAF, DRH, AC, DR, DAG-SMP) donc plus forte nécessité d'un pilotage par le SG
- « Brique » du projet plus global de modernisation de l'établissement dans la foulée des RCE

Une DGG multi-EPST



Elle concernera 3 EPST ...

- Le CNRS
- L'Inserm
- L'INRA



..... et 7 UMR

- 2 UMR (1 Univ / 1 CNRS)
- 4 UMR (2 Univ / 2 Inserm)
- 1 UMR gérée par l'université

En mode « projet »



Un Comité de Pilotage mixte

Pour la Délégation Provence et Corse du CNRS

Pierre DOUCELANCE : Délégué régional

Alain SOMMERVOGEL : Adjoint au délégué

Hélène INBAUD : Adjointe à l'IRPS

Michel PONZO-PASCAL : Agent comptable secondaire - RSFC

Béatrice SAINT-CRICQ : RSPV

Claude RENIER : Adjointe du RSFC

Bernadette BEURTON : Adjointe de la RSPV

Nise SCHERRER : RSRH

Marie KNIBIEHLER : Chargée des relations institutionnelles

Sylvie LAPORTE : Assistante qualité

Pour l'Université de la Méditerranée

Damien VERHAEGHE : Secrétaire général

Pierre CHIAPPETTA : Vice-président recherche

Laurence SARACINO : Direction de la recherche

Christine BLANC : Ingénieur prévention et sécurité

Dominique ESCALIER : DRH

Jean-Paul BONY : DAG

Diane PICLET : DAG-SMP

Philippe DJAMBAZIAN : Agent comptable

Laurent BARBIERI : Direction des affaires financières

Serge PORTELLA : Directeur de la DOSI

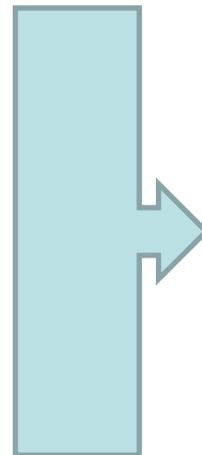
Pour les laboratoires

Alain ENJALBERT : Directeur du CRN2M

Jean-Louis CHASSAING : Secrétaire général du CRN2M

Eric KAJFASZ : Directeur du CPPM

Marie-thérèse DONEL : Responsable administrative du CPPM



- constitué en juin 2009
- réuni deux fois
- structuration identique pour les autres ESPT
- Objectif : signer la convention de DGG avant le 31/12/09

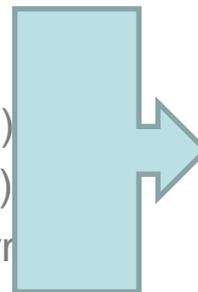
En mode « projet »



6 groupes de travail « thématiques » mixtes

- Les groupes et leurs compositions

- GT RH : Univ (DRH et son adjointe) / Inserm (RRH)
- GT Finances : Univ (DAF et AC) / Inserm (ACS et CSF)
- GT Achats : Univ (DAG et SMP) / Inserm (ACS et CSF)
- GT SI-Pilotage : Univ (DSI et DR) / Inserm (Resp Informatique)
- GT H&S : Univ (IHS) / Inserm (Resp SPI et IHS)
- GT valorisation : Univ (DR) / Inserm (chargé de mission Valo)



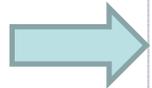
- Avec des représentants des DU en DGG

- Leurs missions

- Etat des lieux des procédures mises en œuvre dans les deux établissements à la lumière du cahier des charge
- Propositions d'adaptation quand différences

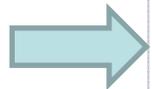


En mode « projet »



Communication institutionnelle « mixte » autour de la DGG

- Presse nationale ou locale
- auprès des directeurs d'unités
- auprès de l'ensemble des personnels des unités



Accompagnement fort de l'Université

- Implantation d'emplois de catégorie A BAP J (IGE ou ASI) au sein de chaque unité en DGG « universitaire »

Les constats

- ➔ **Globalement nos procédures sont très proches.**
- ➔ **Il n'y a pas d'obstacle majeur à mettre en œuvre la DGG au 1^{er} janvier 2010.**
- ➔ **Le CNRS souhaite faire procéder à un audit courant 2010, pas le cas pour l'Inserm et l'INRA.**

Les points qui restent à régler



Dans le domaine des finances

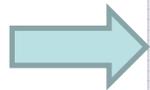
- Des différences apparaissent notamment pour ce qui concerne **les frais de gestion** :
 - pour les contrats européens le CNRS prélève 12% alors que l'Université prélève 15%
 - pour les ANR le CNRS prélève 4% (dont une partie est reversée aux laboratoires) alors qu'aucun frais de gestion n'est prélevé par l'Université.
- **La pluri-annualité des crédits récurrents** apparaît aussi comme point de divergence, puisque l'Université met à disposition les crédits du Contrat quadriennal durant toute sa durée (même si pas consommés), alors que le CNRS opère des remontées annuelles des subventions d'Etat non consommées.

Avec l'Université il y a une lisibilité quadriennale des moyens des laboratoires.

La dotation récurrente que le CNRS mettra à disposition de l'unité ne fera pas l'objet de remontées. En effet, il ne faudra envisager le partage que dans le cas de la fermeture du laboratoire.
- Le développement de **la carte achat** par le CNRS ne peut pas être suivi par l'Université qui ne dispose pas du logiciel le permettant. Sa mise en place intégrale ne pourrait intervenir qu'en 2011 (lors de la mise en place du logiciel SIFAC). L'Université développera donc la carte achat uniquement pour les unités en DGG.
- **Amortissement des biens acquis avant et après la DGG**

Il s'agit de mettre en place une liste des biens, de déterminer leur valeur et définir une date de transfert de ces biens (valeur d'achat, date d'achat, date de mise à disposition). Les biens à l'inventaire préalablement au transfert en DGG resteraient propriété de l'établissement acquéreur. Les biens achetés par l'établissement mandataire DGG seraient la propriété de l'établissement mandataire qui prendra à sa charge l'amortissement. En effet, en cas de transfert des biens l'établissement cédant ne serait plus doté dans son soutien de base.

Les points qui restent à régler



Dans le domaine des achats

- **Marchés de travaux de maintenance**

Pour les locaux CNRS, le DU doit passer par le Délégué régional pour la validation des travaux : le laboratoire paye mais le Délégué régional valide / avis de la commission de sécurité à demander très en amont.

Adapter cette notion à l'Université : adapter le cahier des charges de la Direction du Patrimoine afin que les travaux de maintenance puissent être validés in fine par les services techniques.

- **Marché de matériel scientifique**

Il existe un accord cadre au CNRS mais pas à l'Université, concernant le matériel scientifique.

PB : quand une unité sera rattachée à l'université elle ne pourra plus en bénéficier .

Peut être envisagé aussi sous l'angle du groupement de commande = l'Université, avec d'autres universités en DGG en 2010 pourrait s'associer pour la mise en place d'un groupement de commande (accord cadre) -> meilleur poids de l'Université dans ce cas.

- **Marché des voyages**

L'Université va renouveler son marché des voyages pour adopter le même modèle que le CNRS, en lien avec SIFAC (indiqué dans le cahier des charges) afin d'en faciliter l'usage.

Les points qui restent à régler



Dans le domaine de l'hygiène et la sécurité

- **Suivi médical des personnels**

Le suivi médical des personnels d'une même unité est variable selon son appartenance à l'Université ou au CNRS. Il s'agit d'améliorer le service pour ne disposer plus que d'une structure pour suivre les personnels d'une même unité (-> réserves émises car les personnels restent gérés par leur employeur).

Il pourrait s'agir d'envisager un marché CNRS/INSERM pour le suivi médical (comme ce qui est en place actuellement) auquel viendrait s'ajouter l'Université.

Actuellement l'Université ne dispose que d'une structure interU avec un Directeur qui vient d'être nommé, et auprès duquel un audit va être mené.

L'Université doit aussi envisager un suivi annuel des contractuels (ce qui n'est pas le cas à ce jour).

- **Le Comité d'Hygiène et Sécurité (CHS) compétent**

Il s'agit de clarifier le CHS compétent pour les cas de maladie professionnelle et d'accident du travail. Dans la convention d'application du contrat quadriennal qui a été signée, la notion n'apparaît pas clairement et l'Université souhaite faire mention clairement de la logique du CHS de l'employeur car pour l'Université le CHS du laboratoire n'est pas reconnu.

- Mettre en place une procédure commune quand survient un **accident du travail** pour que le déclenchement et les processus mis en œuvre soient les mêmes.

- **Accueil Hygiène et Sécurité des nouveaux personnels** : objectif de mise en place d'un accueil commun Université/CNRS.

Les points qui restent à régler



Dans le domaine de la valorisation et de la gestion des contrats

- **La double gestion** pour les unités en DGG « université » du fait de la gestion de certains contrats par la filiale PROTISVALOR et d'autres par la DAF (Direction des affaires financières) de l'Université.
Pas de système d'information commun, donc double « porte-monnaie » pour l'unité.
- **Conventions en anglais**
Signatures des conventions et contrats en anglais : le CNRS signe même si la traduction n'est pas présente alors que l'Université bloque sur ce point.
- **La valorisation**
Un problème est soulevé à ce niveau concernant l'aspect local de la gestion du dépôt des brevet et contrats de cession de licences côté Université, alors que cet aspect se conduit au niveau national pour le CNRS.
Par ailleurs, le financement des projets en maturation est assuré par VALORPACA pour l'Université et se traduit par l'attribution de crédits. Or, pour le CNRS le soutien au transfert se fait par le biais de l'attribution de postes ITA « valorisation » auprès du laboratoire pour 1 ou voire 2 ans.



Ce qui est fait



La convention de DGG a été signée avec l'Inserm le 29 octobre 2009 (cf la présentation de la convention lors de l'intervention de Dominique Nobile, ADR Inserm).

Conclusion



Si l'expérimentation réussit, l'objectif de l'Université de la Méditerranée est de passer l'intégralité des unités de recherche qu'elle héberge en DGG lors du prochain contrat quadriennal le 1^{er} janvier 2012.



Même si cela passe par une harmonisation de nos procédures, il est très important de « gagner la bataille de l'image ». En effet, l'Université et sa gestion souffrent de la survivance de vieux clichés que les réformes internes induites par les RCE doivent nous permettre de faire disparaître.



Pour cela, il est essentiel que nos services aient une vraie démarche « client » envers les laboratoires. Tout ce qui sera amélioré grâce à la « compétition » entre nous et les EPST bénéficiera également à la formation.